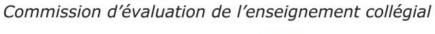
Rapport d'évaluation

Évaluation du programme Arts du cirque (561.08/561.D0) conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

à l'École nationale de cirque

Octobre 2006





Introduction

L'évaluation du programme Arts du cirque (561.08/561.D0) donné à l'École nationale de cirque s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP).

Au moment de la demande de la Commission, l'École n'avait pas encore adopté une PIEP et le programme *Arts du cirque* était en révision. Dans ces circonstances, il a été convenu entre la Commission et l'École que l'évaluation du programme se ferait concomitamment à sa révision, avec comme objectif, à court terme, d'apporter les correctifs nécessaires et, à moyen terme, de développer un nouveau programme qui s'appuie sur les forces de celui existant et qui comble, le cas échéant, ses lacunes. Il a également été entendu que l'École se servirait de cette première expérience d'autoévaluation pour élaborer sa propre politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Le rapport d'autoévaluation de l'École nationale de cirque, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 1^{er} décembre 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 11 et 12 avril 2006¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'École nationale de cirque et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme.

^{1.} Outre le commissaire, M. Stephen Tribble, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Michel G. Barette, directeur artistique de la Coopérative de spectacles Zakouski, M^{me} Gilberte Jean, professeure de français au Cégep de Rimouski, M. Alain Lamarre, adjoint à la Direction des études au Cégep du Vieux Montréal. Le comité était assisté de M^{me} Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

^{2.} Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Les observations de la Commission réfèrent à la fois au programme évalué par l'École et aux modifications qui étaient implantées au moment de la visite. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'École nationale de cirque est un établissement privé subventionné situé à Montréal. Elle existe depuis 1981 et elle offre un programme d'études collégiales depuis 1996. En plus de la formation collégiale, l'École donne l'enseignement secondaire selon la formule cirque-études et de la formation non créditée, notamment un diplôme institutionnel offert aux étudiants étrangers. À l'ordre collégial, l'École offre le programme *Arts du cirque*, menant au diplôme d'études collégiales (DEC), et deux programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), soit *Formateur en arts du cirque* et *Instructeur en arts du cirque*. L'École est le seul établissement au Québec autorisé à offrir les programmes collégiaux liés aux arts du cirque.

Environ soixante-dix étudiants fréquentent l'École, dans l'une ou l'autre des formations offertes au niveau secondaire ou collégial ou à la formation non créditée. À l'automne 2005, quarante et un élèves étaient inscrits au programme *Arts du cirque*, tous à temps complet. Ce nombre a été stable dans les dernières années.

Pendant l'année scolaire 2005-2006, l'École a offert deux versions du programme, la version ministérielle de 1993 et celle de 2004. Les élèves inscrits à partir de l'automne 2005 suivent le programme révisé en 2004, alors que les élèves qui ont débuté plus tôt leurs études complètent la formation adoptée en 1993. Au moment de la visite, la nouvelle version du programme en était donc à sa deuxième session d'implantation.

Le programme de 1993, *Arts du cirque 561.08*, est défini à partir des contenus de cours et il compte 90 ½ unités. Le programme révisé en 2004, *Arts du cirque 561.D0*, est défini en objectifs et standards. Il compte 91 ¾ unités et il propose deux voies de sortie, soit artiste de cirque généraliste et artiste de cirque spécialiste. Le programme est offert en français, mais les cours de langue et littérature sont offerts en anglais aux élèves anglophones; pour ceux-ci, la langue de passation de l'épreuve uniforme est l'anglais.

Bien que le nombre d'inscrits au programme soit stable, les demandes d'admission ont connu une forte croissance dans les trois dernières années, avec une augmentation de près de 80 %. L'École sélectionne ses élèves à partir d'un concours d'entrée d'une durée de quatre jours. Au cours de ce processus, elle évalue les acquis et le potentiel des candidats, tant au point de vue artistique que physique, et elle examine leur motivation et leurs attentes.

Cinquante-quatre enseignants interviennent auprès des élèves inscrits au programme *Arts du cirque*. Un peu plus du tiers d'entre eux enseignent à temps complet à l'École; presque tous œuvrent également dans le programme secondaire et à la formation non créditée. Des chargés de cours enseignent les cours de la formation générale. Dans la plupart des cours, les élèves jouissent d'un enseignement personnalisé donné de façon individuelle ou en très petits groupes.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation du programme a été réalisée dans le cadre des travaux entourant sa révision. Cette expérience a aussi été une étape préliminaire à l'élaboration de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

L'École n'a donc pas entrepris d'actions visant exclusivement l'autoévaluation, le processus étant intégré à la révision entreprise par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Puisque l'École est le seul établissement qui offre le programme *Arts du cirque*, son personnel a été très actif dans les activités ministérielles de révision. Ainsi, la direction a participé à l'étude des besoins, réalisée en 1999 à la demande des deux ministères québécois subventionnaires³. Des enseignants et des diplômés de l'École ont également participé à l'analyse de la situation de travail qui a mené à la définition de la nouvelle version du programme. Concurremment aux activités ministérielles, plus particulièrement à partir de l'analyse de la situation de travail, la directrice pédagogique et les enseignants de l'École ont constitué un comité de révision qui a déterminé les activités d'apprentissage du nouveau programme et qui en a préparé l'implantation. Tous les enseignants ont aussi participé à cette réflexion, par le biais des réunions pédagogiques hebdomadaires.

Le rapport d'autoévaluation a été rédigé après que le programme révisé ait été approuvé par le Ministère, au moment où l'École en mettait en œuvre la première session d'études. Le rapport est appuyé sur les constats et les observations résultant de l'exercice de révision ainsi que sur l'information obtenue dans le cours normal des opérations de l'établissement. Ainsi, l'opinion des élèves a été recueillie, à partir des consultations réalisées à la fin de chaque année scolaire, lors de rencontres individuelles et d'une rencontre de groupe. Quant aux employeurs et aux artistes en exercice, ils étaient représentés lors des consultations ministérielles. En conséquence, l'École n'a pas eu à procéder à une collecte des données en vue de l'évaluation de son programme.

La démarche de l'établissement, bien qu'inhabituelle, lui a permis de bien identifier les améliorations à apporter à son programme ainsi que les forces sur lesquelles il peut s'appuyer. L'École a su bien utiliser les données disponibles et elle a bénéficié d'une bonne participation des personnes concernées.

^{3.} Il s'agit du ministère de l'Éducation et de celui de la Culture et des Communications.

Cette expérience lui a également permis d'identifier les aspects importants de l'évaluation de programme, notamment la disponibilité d'un système d'information, et elle l'a guidée dans l'élaboration de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Celle-ci a été adoptée par le conseil d'administration en février 2006. La Commission considère que l'École devrait maintenant être en mesure de procéder, de façon plus autonome, à ses propres évaluations de programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Afin de s'assurer que son programme répond aux besoins du marché de l'emploi, l'École maintient des contacts fréquents avec les principales entreprises de cirque au Québec et à l'étranger. Des représentants de ces entreprises siègent au jury de l'épreuve synthèse de programme et tous les employeurs sont invités aux exercices publics. L'École participe activement aux activités d'En Piste, le regroupement national des arts du cirque. De plus, elle est membre de la Fédération européenne des écoles professionnelles de cirque, ce qui lui permet de connaître les réalités du milieu européen. Tout en étant à l'écoute du milieu, l'École utilise les occasions d'échange pour sensibiliser les employeurs aux besoins des élèves et à l'importance pour eux d'avoir une formation complète. Ainsi, elle s'est entendue avec les principaux employeurs québécois pour qu'ils n'embauchent pas ses élèves avant que ceux-ci n'aient obtenu leur diplôme. La Commission note avec intérêt cette initiative.

L'École suit le placement de ses diplômés, mais elle ne maintient pas d'autres contacts formels avec eux. Plusieurs de ceux-ci entretiennent toutefois des liens informels avec la direction ou avec des enseignants. Ces contacts permettent d'identifier des ajustements à faire au programme. À la fin de chaque année scolaire, l'École consulte ses élèves de façon individuelle, et au moyen d'une rencontre de groupe, afin de mieux connaître leurs problèmes et leurs besoins.

Lorsque des améliorations apparaissent désirables, l'École adapte la formation. Par exemple, avant même l'adoption du nouveau programme, le Collège avait identifié le besoin de bien préparer ses élèves à gérer leur carrière de façon autonome; elle en a tenu compte, notamment dans les activités liées à l'épreuve synthèse qui intègrent une composante de mise en marché. L'élaboration du nouveau programme a permis d'y inclure ces éléments de façon plus formelle.

Les rencontres tenues lors de la visite ont démontré la volonté de tous les intervenants de l'École, enseignants et direction, d'adapter la formation aux besoins des élèves. Il y a un questionnement constant sur la place relative des aspects techniques et artistiques, sur l'évaluation des apprentissages et sur l'ensemble de la formation dans le but de la rendre la plus pertinente et efficace possible. Cette recherche d'amélioration continue est une des forces du programme.

Dans le domaine du cirque, le placement en emploi présente des particularités. En effet, les artistes occupent rarement des emplois stables de longue durée. Pour la majorité d'entre eux, la carrière consiste en plusieurs contrats de durée variable, de quelques mois à quelques années, dans des entreprises où ils exercent leur art. L'École évalue à 90 % la proportion de ses diplômés qui exercent une activité professionnelle dans la première année suivant la fin de leurs études, ce qui constitue un bon indicateur de leur intégration au milieu professionnel.

En définitive, le programme répond bien aux besoins des élèves ainsi qu'à ceux du marché de l'emploi.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

La version du programme 561.08, définie par contenu, détermine la liste des cours ainsi que les objectifs attribués à chacun d'eux. La version plus récente, définie par objectifs et standards, requiert que l'établissement choisisse lui-même les activités d'apprentissage qui permettront d'atteindre les objectifs du programme. L'École s'est acquittée de cette responsabilité de façon adéquate et l'ensemble des objectifs sont pris en compte dans les cours du programme. Les nouveaux plans de cours sont le fruit d'un travail d'équipe qui a engagé la directrice pédagogique et les enseignants; ces derniers s'assurent que la formation qu'ils donnent correspond bien aux intentions du nouveau programme.

L'ordonnancement des cours suit un ordre qui tient compte du développement de l'élève et de la progression dans les apprentissages. Le premier cours de spécialité et les cours d'introduction aux diverses techniques commencent donc dès la première session, en même temps que certains cours de la formation générale. L'apprentissage des techniques se poursuit pendant les autres sessions, lesquelles comprennent aussi d'autres cours plus théoriques. Lorsqu'un élément important de la formation est couvert plus tardivement dans le programme, l'École s'assure que l'élève acquiert quand même assez tôt les notions de base. Par exemple, l'ancienne version du programme ne comprenait aucun cours portant spécifiquement sur la santé et la sécurité; les enseignants ont donc inclus des notions de sécurité dans chacun des cours où il était pertinent de le faire. La nouvelle version du programme inclut une compétence liée à la santé et à la sécurité, « Prévenir et traiter les atteintes à la santé et à la sécurité du travail ». Cette compétence est prise en charge dans un cours offert en troisième session, qui couvre le thème de façon exhaustive en traitant de santé mentale, de nutrition, d'hygiène de vie et, bien sûr, des consignes de sécurité. Puisque ce cours est donné en troisième session, tous les cours techniques de première année comportent les notions de santé et sécurité adéquates pour ces cours. La compétence développée en troisième session est ensuite réutilisée dans les cours subséquents.

Le programme *Arts du cirque*, dans chacune des deux versions, est un de ceux qui exigent le plus grand nombre d'heures de présence dans l'établissement, avec une moyenne de 34 heures-contact par semaine pour les élèves inscrits au profil de spécialiste et un peu plus de 31 heures-contact pour ceux du profil généraliste. Les heures sont sensiblement les mêmes pour les élèves inscrits à la version du programme de 1993. Les deux premières années d'études exigent une plus grande présence sur place que la dernière. Dans les faits, les élèves passent encore plus de temps à s'entraîner, car leur motivation et leur enthousiasme les poussent à rechercher l'excellence dans la pratique de leur art. Par conséquent, la charge de travail est plus lourde que celle prévue dans le programme ministériel, mais les élèves ne s'en plaignent pas. La Commission note d'ailleurs que ces derniers ont été bien informés de ces conditions dès leur admission au programme.

La confection des horaires individuels des élèves vise à favoriser l'apprentissage. Ainsi, c'est le cas des cours de spécialisation (par exemple : roue allemande, corde ou tissus) qui sont donnés de façon individuelle ou à de très petits groupes. Le placement dans la case horaire de ces cours est lié à des facteurs comme la fatigue et la capacité physique de récupération.

Toutefois, les cours de la formation générale souffrent un peu des exigences des cours de la formation spécifique. Afin de minimiser les risques d'accidents ou de blessures, l'École programme les cours techniques aux moments les plus propices de la journée. L'horaire déjà chargé laisse alors peu de choix pour placer les cours théoriques. De plus, les

enseignants de la formation générale travaillent aussi dans d'autres collèges, ce qui leur laisse peu de disponibilité le jour. L'École a donc choisi de programmer ces cours les soirs, de 18 à 20 heures. Ce n'est pas là une formule idéale. Premièrement, les élèves sont fatigués de leur longue journée et ils sont moins réceptifs à l'enseignement qui leur est donné. Deuxièmement, cette situation ne facilite pas l'intégration de la formation générale au reste du programme. L'École s'est montrée sensible à la situation. La Commission l'invite à rechercher une solution qui favorisera les apprentissages des élèves et qui donnera une meilleure place à la formation générale. Ceci dit, les élèves rencontrés ont montré un réel intérêt envers la formation générale et une compréhension de son apport éducatif

Par ailleurs, les élèves sont bien informés des exigences de leur formation, notamment par les plans de cours, qui contiennent toute l'information nécessaire, et par les communications provenant de l'établissement.

En somme, les cours couvrent bien les objectifs du programme et ils sont généralement offerts de façon à en favoriser l'atteinte par les élèves.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Par sa nature, le programme requiert une part importante d'enseignement pratique. Dans la mise en œuvre de la nouvelle version, le Collège a alloué les trois quarts des heures-contact de la formation spécifique à l'enseignement pratique, ce qui correspond aux besoins de la formation.

L'élève qui s'inscrit au programme *Arts du cirque* bénéficie de méthodes pédagogiques particulièrement bien adaptées à sa formation. La plupart des cours sont offerts à de très petits groupes ou donnés de façon individuelle. L'enseignant peut ainsi être attentif aux besoins de l'élève et aux facteurs qui affectent son développement. Les enseignants ont d'ailleurs démontré une grande sensibilité aux réalités des étudiants.

Une part importante du programme consiste à préparer un projet de création individuelle, un numéro qui sera le portfolio du diplômé lors de son entrée sur le marché du travail. L'élève commence à travailler sur ce projet à partir de la deuxième année; il est alors

assisté par un enseignant de sa discipline de spécialité, son formateur technique et par un conseiller artistique. L'étudiant demeure maître de sa création, de façon à développer ses habiletés créatrices, tout en profitant d'un encadrement exceptionnel qui touche à la fois les aspects techniques et artistiques.

Au moment de l'évaluation du programme, l'École a été sensibilisée au besoin des élèves d'être en contact avec une plus grande diversité de perspectives artistiques durant leurs études. Depuis, elle fait appel à un plus grand nombre de formateurs dans les disciplines artistiques afin d'élargir les horizons de ses étudiants.

En plus des activités composant les cours, les élèves ont accès à des classes de maîtres offertes sous forme de stages de formation intensifs et à des ateliers de création ou d'interprétation. Les élèves sont aussi invités à participer, occasionnellement, à des prestations publiques. La direction de l'École a exprimé le souhait d'augmenter le nombre de ces activités.

Les professeurs sont très intéressés par la pédagogie et ils n'hésitent pas à tenter de nouvelles expériences pour améliorer leur enseignement. Par exemple, au moment de la visite, des enseignants travaillaient à adapter aux arts du cirque la méthode de formation en prise de décisions développée dans le domaine du sport. Les enseignants de toutes les disciplines, dont ceux de la formation générale, discutent beaucoup entre eux. Ces contacts ont permis des initiatives intéressantes, notamment dans le cours d'anglais propre au programme qui lie la création littéraire à la communication et à la création artistique.

Les méthodes pédagogiques sont donc tout à fait appropriées aux objectifs de formation et elles constituent une grande force du programme.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

L'École accorde une grande place à l'évaluation formative; de cette manière, elle peut suivre les progrès de l'élève et lui apporter le soutien dont il a besoin pour développer ses habiletés au niveau requis.

L'évaluation sommative porte sur les objectifs du cours, autant dans la première version du programme que dans la nouvelle. Cette dernière reposant sur l'approche par compétences, l'École entend introduire une nouvelle forme d'évaluation sommative pour mesurer, à terme, l'atteinte des compétences qui sont développées graduellement à travers une série

de cours. Dans ces cas, une activité synthèse sera élaborée pour chacune des compétences. Les travaux étaient en cours au moment de la visite et ils progressaient bien.

Dans son rapport d'autoévaluation, l'École exprime des préoccupations quant à l'équité et à la justesse des évaluations dans un contexte où un enseignant enseigne à un seul élève. Les enseignants sont également soucieux de cet aspect et ils se questionnent sur les manières d'évaluer de façon objective une représentation artistique qui fait nécessairement appel à la subjectivité du spectateur. Des aménagements ont déjà été trouvés, notamment dans les cours d'équilibres où plusieurs enseignants évaluent ensemble les apprentissages terminaux de leurs élèves respectifs. Les élèves rencontrés lors de la visite se sont dits satisfaits de l'évaluation de leurs apprentissages. La Commission encourage l'École à poursuivre sa réflexion à cet égard.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de l'École spécifie que l'évaluation sommative doit démontrer dans quelle mesure l'élève a développé ses compétences. Cette évaluation doit être réalisée à la fin de la période d'apprentissage et « la note, pour un seul et même objectif, ne doit pas être fractionnée en petites tranches qui sont distribuées en cours d'apprentissage⁴ ». Le nombre maximal d'évaluations sommatives est de quatre par cours. Enfin, la politique mentionne, conformément au Règlement sur le régime des études collégiales, que la note de passage est de 60 %. Dans l'ensemble, les cours de la formation spécifique respectent les règles de la politique quant à l'évaluation sommative. Toutefois, certains cours de la formation générale ne s'y conforment pas, parce qu'ils comprennent plus de quatre évaluations sommatives ou parce que celles-ci ne sont pas réalisées à la fin de la période d'apprentissage. Enfin, le plan du cours Technique de spécialité I, 561-PS1-NC, indique que la note de passage est de 70 %. Lors de la visite, l'École a présenté des preuves qui démontrent que l'élève qui atteint 60 % a réussi son cours et qu'un échec n'est pas inscrit à son dossier. L'École considère toutefois que ses chances de réussir le programme sont faibles, à moins de suivre des cours supplémentaires et elle lui offre alors de prendre des cours de rattrapage pendant les vacances d'été. Selon l'École, la mention relative à la note de passage de 70 % sert à indiquer aux élèves l'importance de ce cours dans la poursuite de leurs études. Elle remarque d'ailleurs qu'il est exceptionnel qu'un élève obtienne une note entre 60 % et 70 %. Malgré ces précisions, il reste que la formulation du plan de cours contrevient à la politique du Collège. Les écarts observés entre la politique et la pratique de l'évaluation doivent être corrigés.

^{4.} École nationale de cirque, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, p. 9.

En conséquence,

la Commission recommande à l'École de s'assurer que sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages est respectée dans tous les cours du programme.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

L'École recrute une partie de ses élèves parmi ceux du secondaire qui ont suivi une formation préparatoire, chez elle, principalement, mais aussi dans d'autres écoles québécoises ou canadiennes. D'autres proviennent d'écoles préparatoires françaises; près du quart sont des athlètes qui ont compétitionné au niveau provincial ou national. Enfin, un certain contingent provient des programmes de formation professionnelle en danse. Les candidats sont évalués sous plusieurs aspects avant d'être admis. L'École tient compte du fait que tous n'ont pas eu accès à la même préparation et elle admet des élèves qui présentent un fort potentiel, mais qui n'ont pas les acquis acrobatiques attendus. Ces étudiants sont inscrits au programme dans un cheminement particulier qui inclut des cours de mise à niveau et qui est étalé sur quatre ans plutôt que trois. L'École est satisfaite des résultats qu'elle obtient de cet aménagement, bien qu'elle remarque que l'admission d'élèves moins bien préparés affecte ses statistiques de réussite et de diplomation. Dans l'ensemble, l'établissement admet des élèves qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme.

Tous les nouveaux admis doivent suivre, à l'École, un entraînement de deux semaines qui vise à les préparer à leur première session. En plus de les initier aux études collégiales et à l'École, cette activité vise à améliorer la forme des élèves et, ainsi, à éviter les blessures qui pourraient survenir dans les premières semaines de cours. Les élèves rencontrés étaient satisfaits de cette activité qui, à leur avis, les prépare bien au rythme des études collégiales en *Arts du cirque*.

Bien qu'elles soient basées sur de très petits nombres et qu'elles doivent donc être interprétées avec prudence, les statistiques ministérielles témoignent de bons résultats. Le taux de réussite des cours au premier trimestre est élevé, avec un taux global⁵ habituellement supérieur à 95 %. Le taux de diplomation dans le même programme,

5. Le taux global de réussite des cours des nouveaux inscrits au premier trimestre est le pourcentage de cours que ces élèves ont réussis par rapport à tous les cours auxquels ils étaient inscrits à ce trimestre.

deux ans après la durée prévue des études, se compare avantageusement à celui d'autres programmes d'interprétation artistique.

L'épreuve synthèse de programme vise à attester que le diplômé a atteint l'ensemble des objectifs du programme. À l'École nationale de Cirque, elle inclut la préparation du numéro qui sera présenté lors d'une prestation publique spécialement organisée pour la présentation de ces épreuves. L'élève doit donc mettre au point le numéro qu'il a créé à partir de sa deuxième année d'études avec le soutien de son formateur de spécialité et de son conseiller artistique; il doit également élaborer un document promotionnel de qualité professionnelle et préparer la présentation orale de son numéro. La Commission a pu constater que l'épreuve permet d'évaluer les apprentissages essentiels du programme et leur intégration, autant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. L'École aimerait que les capacités d'interprétation y soient aussi évaluées, alors que le numéro fait surtout appel aux habiletés de création de l'artiste qui interprète sa propre œuvre. À cette fin, elle a l'intention de revoir l'épreuve; la Commission l'y encourage. L'évaluation est assurée par un jury composé de la directrice pédagogique et d'enseignants du programme, dont un de la formation générale. Un jury externe est aussi constitué; il est composé du directeur général de l'École et de quelques personnes du milieu artistique, dont des employeurs du milieu du cirque. Ce jury donne son avis à l'École sur chacune des performances individuelles et sur l'ensemble des présentations. La Commission considère que l'épreuve synthèse est bien adaptée aux objectifs du programme.

En conclusion, la procédure de sélection et d'admission des élèves, les résultats obtenus et la pertinence de l'épreuve synthèse démontrent la grande efficacité du programme *Arts du cirque*, ce qui constitue une autre de ses forces.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et la gestion du programme.

L'encadrement des élèves

Les élèves jouissent d'un bon encadrement fourni par les enseignants et la directrice pédagogique, qui sont attentifs à leurs besoins et très disponibles. L'établissement offre aussi une assistance individuelle aux étudiants qui ont des difficultés dans les cours de la formation générale. L'École est particulièrement vigilante quant au suivi des blessures subies en entraînement et elle offre des services de physiothérapie sur place. Les élèves ont indiqué qu'ils aimeraient avoir accès, ponctuellement, à des services d'aide psychologique;

la direction est sensible à leur demande et elle recherche des solutions faisables. Puisque l'École n'offre pas les services de conseillers en aide pédagogique individuelle, la Commission l'invite à trouver une manière de répondre aux besoins des élèves à cet égard.

Par ailleurs, la Commission note que la Fondation de l'École soutient des élèves en offrant des bourses à ceux qui éprouvent des difficultés à financer leurs études, notamment à cause de l'éloignement de l'École de leur localité de résidence.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

L'École bénéficie de ressources humaines de qualité : le personnel est qualifié et dévoué. L'établissement éprouve toutefois certains problèmes à s'attacher de façon régulière des enseignants de la formation générale, ceux-ci étant des chargés de cours.

Les ressources matérielles sont d'une qualité exceptionnelle et les élèves apprécient leur situation privilégiée.

La qualité de la gestion du programme

La directrice pédagogique et les enseignants du programme tiennent des réunions hebdomadaires au cours desquelles ils discutent du programme ainsi que du cheminement de leurs élèves. Les enseignants de la formation générale participent à ces rencontres, selon leur disponibilité. Tous reçoivent un compte rendu des discussions. La Commission a constaté une concertation exceptionnelle au sein du programme. Elle considère que la gestion du programme est de grande qualité et elle souligne le dévouement de la directrice pédagogique à cet égard.

Plan d'action

La plupart des actions ayant été mises en œuvre dans le cadre de la révision du programme, le Collège n'a pas présenté de plan d'action. La Commission constate que certaines de ces actions, comme l'accroissement de la diversité des approches artistiques, ont été appliquées à la première version du programme de façon à ce que les élèves qui y sont inscrits puissent aussi en bénéficier.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes de l'École prévoit l'élaboration d'un plan d'action à la suite de l'évaluation d'un programme. La Commission s'attend à ce que l'École s'y conforme lors de la première application de sa politique.

Afin de donner des suites adéquates à la présente évaluation, la Commission *suggère* à l'École d'inscrire dans un plan d'action les actions qui restent à faire pour la mise en œuvre complète du programme.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Arts du cirque* de l'École nationale de cirque est un programme de qualité.

La Commission signale le souci de l'École d'offrir une formation qui répond à la fois aux besoins des élèves et à ceux du milieu professionnel; cette préoccupation fait consensus chez les intervenants et elle est source d'initiatives qui améliorent le programme. La Commission souligne également la qualité de la démarche pédagogique et des méthodes d'enseignement, de même que l'encadrement personnalisé dont jouissent les élèves. De plus, ceux-ci bénéficient d'installations de très haute qualité. Enfin, le processus de sélection des candidats et le soutien offert aux nouveaux élèves contribuent à l'efficacité du programme, démontrée par de bons taux de diplomation et par la réussite d'une épreuve synthèse qui intègre bien les aspects essentiels du programme.

L'École devra toutefois s'assurer du respect intégral de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, comme le lui recommande la Commission.

Les suites de l'évaluation

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, l'École nationale de cirque souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances, l'École fait état d'actions réalisées ou prévues dans le but d'améliorer la mise en œuvre de son programme. La Commission en a pris bonne note.

L'École a corrigé le plan du cours *Spécialité I* et la note de passage indiquée est maintenant conforme à sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). L'établissement a également modifié l'évaluation sommative des cours de la formation générale. Les documents transmis montrent que l'évaluation correspond maintenant aux prescriptions de la politique, sauf dans le cas des cours de français.

Afin de mieux répondre aux besoins exprimés, l'École entend distribuer aux élèves la liste de référence de professionnels en aide psychologique, présentement disponible sur demande. De plus, l'École prévoit réaliser, à l'hiver 2007, un sondage auprès des élèves du programme afin de connaître l'ampleur des besoins de services d'aide psychologique.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de l'évaluation sommative dans les cours de français, suivant la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente